



REDIAB YLANG 976
5 RESIDENCE ANAKAO
RUE DE CAVANI
97600 MAMOUDZOU
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE LA PERIODE DU
01/01/2019 AU 31/12/2019

Saint Denis le 09 juillet 2020

REDIAB YLANG 976
5 RESIDENCE ANKAO – RUE DE CAVANI
97600 MAMOUDZOU
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

Aux Adhérents de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association REDIAB YLANG 976 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 17 Juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et

notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Notamment concernant les subventions comptabilisées et leurs utilisations. En effet, de nombreuses subventions ont été octroyées en fin d'année afin de financer les actions de l'association. Cependant, à la clôture de l'exercice, de nombreux projets n'étaient pas achevés. Par conséquent, il y a eu la comptabilisation de fonds dédiés pour la partie de la subvention qui n'a pas été utilisée sur l'exercice.

De ce fait, ces fonds dédiés ont fait l'objet de vérifications, notamment sur leur justification et sur la réalité de leur montant.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organe délibérant

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 17 Juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe délibérant. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux membres de l'association appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Denis le 09 Juillet 2020



Commissaire aux Comptes
ERIC VERBARD

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019		Exercice N-1 31/12/2018		Ecart N/N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Total I	85 419	55 587	29 832	4 811	25 021	520,08
	Immobilitisations incorporelles	3 949	3 274	675			
	Frais d'etablissement						
	Frais de recherche et de developpement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilitisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	4 532	3 141	1 391	0	1 391	NS
	Immobilitisations en cours	69 373	49 172	20 201	1 581	18 621	NS
	Avances et acomptes						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	7 564		7 564	3 230	4 334	134,16
ACTIF CIRCULANT	Total II						
	Comptes de liaison						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	14 219		14 219	2 713	11 506	424,05
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	2 387	2 387	49 896	3 714	3 714	100,00
	Autres créances	49 896				26 574	113,95
	Disponibilités	447 851		447 851	376 402	71 449	18,58
	Charges constatées d'avance (3)	2 622		2 622	3 570	949	26,57
ACTIF CIRCULANT	Total III	516 975	2 387	514 588		104 867	25,59
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		602 394	57 974	544 420			31,33

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable
Conseil et Audit MOJ Mayotte

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		166 542		165 546	996	0.60
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Défis)	26 040		996			
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Loges et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financiers							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I			258 303		166 542		
Comptes de liaison							
Total II							
FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
Fonds dédiés sur autres ressources							
Total III			162 440		179 610		
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 785		13 475		3 310	24.57
	Dettes fiscales et sociales	49 170		54 898		5 728	10.43
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Instrument de trésorerie						
	Produits constatés d'avance						
Total IV			123 677		57 715		
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)			544 420		544 420		
Comptes de Régularisation							
	Total V						
TOTAL GENERAL			544 420		544 420		

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

129 888 69202

<

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Conseil et Audit MOI Mayotte

65 962 68 380

COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	Euros	%
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises					
	Production vendue de Biens et Services					
Total I	Production stockée					
	Production immobilisée					
	Subventions d'exploitation					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					
	Collectes					
	Cotisations					
	Autres produits					
		489 315	471 735	17 580	3.73	19.26
		7 400	9 165	1 765	19.02	49.02
		68	6 531	6 463	98.96	98.96
Charges d'exploitation (2)	Achats de marchandises					
	Variation de stock (marchandises)					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements					
	Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
	Autres achats et charges externes					
	Impôts, taxes et versements assimilés					
	Salaires et traitements					
	Charges sociales					
	Dotations aux amortissements et aux provisions					
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements					
Total II	Sur immobilisations : dotations aux provisions					
	Sur actif circulant : dotations aux provisions					
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					
	Subventions accordées par l'association					
	Autres charges (2)					
		117 055	93 989	23 066	24.54	30.50
		4 428	3 393	1 035	30.50	44.01
		295 430	205 152	90 278	52.75	147.13
		53 888	35 276	18 612	3.03	NS
		5 171	2 089	3 082	141 764	41.71
I - Résultat d'exploitation (I-II)		481 673	339 909	141 764	132 825	89.53
		3 314	11	3 303	NS	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
(1) Dont produits affectés à des exercices antérieurs						
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs						
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable						
Conseil et Audit MOI Mayotte						
Mail : contact-ci@rsmfrance.fr						
Tél : 0262 21 62 80 - Fax : 0262 21 70 89						
N° SIRET : 976 968 326 00014 - NAF : 6920Z						
RSM OI AUDIT						
Commissariat Aux Comptes						
SAS au capital de 1 000 €						
55 Chemin Pierre Sassy						
Espace Taran - Local 1						
97440 SAINT ANDRE						
SUBST						

COMPTE DE RESULTAT

Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
31/12/2019		31/12/2018		Euros	
%					
Produits financiers					
Total V					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobiliser					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Charges financières					
Total VI					
Dotations aux amortissements et aux provisions					
Intérêts et charges assimilés					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
2. Résultat financier (V-VI)					
49		170		122	
71.47		71.47			
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)					
15 588		148 535		132 947	
89.51		89.51			
Produits exceptionnels					
Total VII					
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Charges exceptionnelles					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions					
Total VIII					
6 719		6 719		6 719	
6 719		6 719			
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)					
6 719		6 719		6 719	
Impôts sur les bénéfices (IX)					
Total des produits (I+III+V+VII)					
497 261		488 445		8 817	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)					
488 392		339 909		148 483	
43.63		43.63			
Solde intermédiaire					
8 869		148 535		139 666	
94.03		94.03			
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					
- Engagements à réaliser sur ressources affectées					
5. EXCEDENTS OU DEFICITS					
179 610		162 440		147 539	
460.03		460.03			
9.53		9.53			
NS		NS			
25 044		25 044			
NS		NS			

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Exercice N		Exercice N-1	Ecart N / N-1	
31/12/2019 12		31/12/2018 12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				

RSM
RSM OI AUDIT
Commissariat Aux Comptes
SAS au capital de 1 000 €
95, Chemin Pierre Sassy
Espace Taran - Local 1
97440 SAINT ANDRE
SIRET : 797 998 325 00014 - NAF : 6920Z
Tel : 0262 21 62 90 - Fax : 0262 21 70 89
Mail : contact-oi@rsmfranca.fr

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 305	3 063	14 500	32 129	49 692	3 230	3 230	4 334	4 334	30 192
Installations techniques, Matériel et outillage industriel											
Matériel de transport											
Matériel de bureau et informatique, Mobilier											
TOTAL											
Prêts, autres immobilisations financières											
TOTAL											
Autres immobilisations incorporelles											
Poste à Poste											
Diminutions											
Valeur brute en fin d'exercice											
Réévaluation fin d'exercice											
Valeur d'origine fin d'exercice											

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	2 305	969		3 274
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 063	78		3 141
Matériel de transport	14 500	2 605		17 105
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	30 548	1 519		32 067
TOTAL	48 111	4 202		52 313
TOTAL GENERAL	50 416	5 171		55 587

RSM
RSM OI AUDIT
Commissariat Aux Comptes
945 au capital de 1 000 €
95, Chemin Pante Cassy
Espace Taram - Local 1
97440 SAINT ANDRE
SIRET 797 999 325 00014 - NAF : 6920Z
Tel : 0262 21 62 50 - Fax : 0262 21 70 69
Mail : contact@rsm-audit.com

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice		TOTAL	
Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations
Autres immob.incorporelles			Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau informatique mobilier			
TOTAL			
TOTAL GENERAL			

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
CD/2018 AIDE SOCIALE	13 757	2 822	637		2 185
ARS/DIM/PREVENTION/2019/	80 000	80 000	211		79 789
SUBV CNDS 2019	15 370	15 370	4 667		10 703
ARS/PREVENTION/2019-46	441 640	441 640	388 878		52 762
CSSM ALIM/NOURISSONS	20 000	20 000	3 000		17 000
ARSOL/2018/46	315 000	77 312	77 312		
SUBVARSO/18/106	80 000	75 000	75 000		
SUBV ENTRE/NUTRI	8 000	6 745	6 745		
CNDS 976-18-0113	20 000	12 594	12 594		
ARS/001B	20 000	5 138	5 138		
TOTAL	1 013 767	736 621	574 182		162 439

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	39 721
Disponibilités	49
Total	39 770

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 379
Dettes fiscales et sociales	33 481
Total	38 871

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Total	2 622
Produits constatés d'avance	2 622
Produits d'exploitation	Montant
Total	57 715

RSM
RSM OI AUDIT
Commissariat Aux Comptes
SAS au capital de 1 000 €
95, Chemin Fente Sassy
Espace Taranu - Local 1
97440 SAINT ANDRE
SIRET : 797 889 325 00014 - NAF : 6920Z
Tél : 0262 21 82 90 - Fax : 0262 21 70 69
Mail : contact-oi@rsmfrance.fr

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

RSM
RSM OI AUDIT
Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 1 000 €
95, Chemin Pente Sassy
Espace Taran - Local 1
97440 SAINT ANDRE
SIRET : 557 999 325 00014 - NAF : 6920Z
Tél : 0262 21 62 90 - Fax : 0262 21 70 05
Mail : contact-oi@rsmfrance.fr